Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260625-DEL2026_59-DE

République Française
Département Morbihan
**Commune de TREDION**

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22/06/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 14 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 22 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Juin 2026.

**Présents** : M. CHOQUET Jean-Michel, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :
Mme FEVRE Blandine à Mme BESCOND Servanne, Mme FONTAINE Odile à Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David à M. THOMAZIC Sylvain

**Absent excusé** : M. PRONOST Yves

**A été nommée secrétaire** : Mme LE FEUVRE Céline

### 2026/59 – Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé :

– DE NOMMER Mme LE FEUVRE Céline comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION
56 (Morbihan)